

ROYAUME DU MAROC — REINO DE MARRUECOS

Bulletin Officiel - Boletín Oficial

Paraît le vendredi — Se publica los viernes

Prix du numéro (édition partielle) : 0,50 DH

Precio del número (edición parcial) : 0.50 DH

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : *dahirs, décrets, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc.* ;
 2° Une deuxième partie : *publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.)*.

Avis. — Pour tous renseignements concernant la vente au numéro, les tarifs et conditions d'abonnement : voir à la fin du « Bulletin Officiel ». Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

La edición completa comprende:

- 1.° Una primera parte o edición parcial que inserta los: *dahires, decretos, acuerdos, órdenes, circulares, avisos, informaciones, estadísticas, etc.* ;
 2.° Una segunda parte en la que viene: *publicidad reglamentaria, legal y judicial (registro de inmuebles, deslindes de terrenos patrimoniales y colectivos, avisos de subastas, de informaciones, etc.)*.

Aviso. — Para informes referentes a la venta por número, a las tarifas y condiciones de abono: ver al final del «Boletín Oficial». Las suscripciones parten del primero de cada mes.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin Officiel ».

Los anuncios judiciales y legales prescritos para la publicidad y validez de los actos, procedimientos y contratos deben ser publicados obligatoriamente en el «Boletín Oficial».

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX**Intérim du ministre de l'économie nationale et des finances.**

Décret n° 2-61-420 du 17 safar 1381 (31 juillet 1961) désignant M. Ahmed el Joundi, ministre du commerce, de l'industrie, des mines, de l'artisanat et de la marine marchande, pour assurer l'intérim du ministre de l'économie nationale et des finances 1148

Intérim du secrétaire général du Gouvernement.

Décret n° 2-61-434 du 24 safar 1381 (7 août 1961) désignant M. Mohamed Benhima, ministre des travaux publics, pour assurer l'intérim du secrétaire général du Gouvernement 1148

Assurances, réassurances et capitalisation. — Comptabilité des entreprises.

Arrêté du ministre de l'économie nationale et des finances n° 437-61 du 23 juillet 1961 modifiant l'arrêté du directeur des finances du 5 décembre 1941 relatif à la comptabilité des entreprises d'assurances, de réassurances et de capitalisation 1149

Organisation du barreau. — Profession d'avocat.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2431, du 29 mai 1961, page 872 1149

TEXTES PARTICULIERS**Délégation de signature.**

Arrêté du ministre délégué au travail et aux affaires sociales n° 355-61 du 26 juin 1961 portant délégation de signature 1149

Réglementation de la profession bancaire.

Radiation de la liste des banques autorisées à exercer au Maroc. 1149

Inscription sur la liste des banques autorisées à exercer au Maroc 1149

Police de la circulation et du roulage.

Arrêté du ministre des travaux publics n° 427-61 du 2 août 1961 portant limitation de la vitesse des véhicules automobiles sur le chemin tertiaire n° 1029, de l'Oasis aux Oulad Saïd, par Labissa, entre les P.K. 3+200 et 4+000 (traversée de Sidi-Maarouf) 1149

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**TEXTES COMMUNS**

Décret n° 2-61-237 du 16 hija 1380 (1^{er} juin 1961) fixant le montant de l'indemnité spéciale forfitaire qui peut être accordée aux fonctionnaires et agents chargés des fonctions de secrétaires des communes rurales, en dehors de leurs attributions normales 1149

TEXTES PARTICULIERS**Direction générale de la sûreté nationale.**

Arrêté du directeur général de la sûreté nationale du 16 août 1961 reportant la date prévue pour le déroulement des épreuves d'admissibilité du concours d'inspecteur de police du 25 août 1961 1150

Ministère des travaux publics.

Arrêté du ministre des travaux publics du 31 juillet 1961 portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent technique des travaux publics. 1150

Ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 22 juillet 1961 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents techniques 1150

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions 1151

AVIS ET COMMUNICATIONS

Liste des sociétés d'assurances agréées au Maroc à la date du 1 ^{er} juillet 1961	1154
--	------

SUMARIO

Páginas

TEXTOS GENERALES

Interinidad del ministro de economía nacional y de finanzas.	
Decreto n.º 2-61-420 de 17 de safar de 1381 (31 de julio de 1961) designando a don Ahmed el Yundi, ministro de comercio, industria, minas, artesanía y marina mercante, para sustituir interinamente al de economía nacional y de finanzas	1173
Interinidad del secretario general del Gobierno.	
Decreto n.º 2-61-434 de 24 de safar de 1381 (7 de agosto de 1961) designando a don Mohamed Benhima, ministro de obras públicas, para sustituir interinamente al secretario general del Gobierno	1173
Seguros, reaseguros y capitalización. — Contabilidad de las empresas.	
Acuerdo del ministro de economía nacional y de finanzas n.º 437-61, de 23 de julio de 1961, modificando el acuerdo del director de finanzas, de 5 de diciembre de 1941, relativo a la contabilidad de las empresas de seguros, de reaseguros y de capitalización	1173
Organización del colegio de abogados. — Profesión de abogado.	
Rectificación en el «Boletín oficial» n.º 2432, de 5 de junio de 1959, página 948	1173

TEXTOS PARTICULARES

Delegación de firma.	
Acuerdo del ministro delegado del trabajo y de asuntos sociales n.º 355-61, de 26 de junio de 1961, otorgando delegación de firma	1173
Reglamentación de la profesión bancaria.	
Baja en la lista de los bancos autorizados para ejercer en Marruecos	1174
Inscripción en la lista de los bancos autorizados para ejercer en Marruecos	1174
Permisos mineros.	
Decisión del ministro de comercio, industria, minas, artesanía y marina mercante n.º 405-61, de 21 de julio de 1961, fijando las condiciones de atribución de nuevos derechos mineros sobre los terrenos cubiertos precedentemente por permisos caducados	1174

ORGANIZACION Y PERSONAL
DE LAS ADMINISTRACIONES PUBLICAS

TEXTOS PARTICULARES

Ministerio de agricultura.	
Acuerdo del ministro de agricultura, de 31 de julio de 1961, convocando un concurso para el ingreso de doce (12) ingenieros adjuntos de trabajos rurales en período de prueba	1174

Ministerio de obras públicas.

Acuerdo del ministro de obras públicas, de 31 de julio de 1961, convocando un examen profesional para el acceso al grado de agente técnico de obras públicas	1174
--	------

Ministerio de correos, telégrafos y teléfonos.

Acuerdo del ministro de correos, telégrafos y teléfonos, de 22 de julio de 1961, convocando un concurso para el nombramiento de agentes técnicos	1175
Acuerdo del ministro de correos, telégrafos y teléfonos, de 22 de julio de 1961, convocando un concurso para el ingreso de delineantes	1175
Acuerdo del ministro de correos, telégrafos y teléfonos, de 22 de julio de 1961, convocando un concurso para el nombramiento de obreros del Estado de tercera categoría de las instalaciones electromecánicas	1175

AVISOS Y COMUNICACIONES

Indice del costo de vida en Casablanca (111 artículos). Base 100 para el período de octubre 1958 - septiembre 1960	1175
Lista de compañías de seguros autorizadas en Marruecos en 1.º de julio de 1961	1176

TEXTES GÉNÉRAUX

Décret n.º 2-61-420 du 17 safar 1381 (31 juillet 1961) désignant M. Ahmed el Joundi, ministre du commerce, de l'industrie, des mines, de l'artisanat et de la marine marchande pour assurer l'intérim du ministre de l'économie nationale et des finances.
--

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n.º 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir n.º 1-61-166 du 17 hija 1380 (2 juin 1961) relatif à l'organisation du Gouvernement,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — A compter du 31 juillet 1961 et pendant l'absence de M. M'Hammed Douiri, ministre de l'économie nationale et des finances, l'intérim sera assuré par M. Ahmed el Joundi, ministre du commerce, de l'industrie, des mines, de l'artisanat et de la marine marchande.

Fait à Rabat, le 17 safar 1381 (31 juillet 1961).

Pour le président du conseil et par délégation,
Le directeur général du cabinet royal,

AHMED RÉDA GUÉDIRA.

Décret n.º 2-61-434 du 24 safar 1381 (7 août 1961) désignant M. Mohamed Benhima, ministre des travaux publics, pour assurer l'intérim du secrétaire général du Gouvernement.
--

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n.º 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir n.º 1-61-166 du 17 hija 1380 (2 juin 1961) relatif à l'organisation du Gouvernement,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — A compter du 7 août 1961 et pendant l'absence de M. M'Hammed Bahini, secrétaire général du Gouvernement, l'intérim sera assuré par M. Mohamed Benhima, ministre des travaux publics.

Fait à Rabat, le 24 safar 1381 (7 août 1961).
Pour le président du conseil et par délégation,
Le directeur général du cabinet royal,
AHMED RÉDA GUÉDIRA.

Arrêté du ministre de l'économie nationale et des finances n° 437-61 du 23 juillet 1961 modifiant l'arrêté du directeur des finances du 8 décembre 1941 relatif à la comptabilité des entreprises d'assurances, de réassurances et de capitalisation.

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES,
Vu l'arrêté viziriel du 13 chaabane 1360 (6 septembre 1941) unifiant le contrôle de l'État sur les entreprises d'assurances, de réassurances et de capitalisation, et notamment ses articles 6 et 7 ;
Vu l'arrêté du directeur des finances du 5 décembre 1941 relatif à la comptabilité des entreprises d'assurances, de réassurances et de capitalisation,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le paragraphe 2° de l'article 3 de l'arrêté susvisé du 5 décembre 1941 est abrogé.

Rabat, le 23 juillet 1961.
Pour le ministre de l'économie nationale
et des finances et p.i.,
AHMED EL JOUNDI.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2431,
du 29 mai 1959, page 372.

Dahir n° 1-59-102 du 10 kaada 1378 (18 mai 1959) sur l'organisation du barreau et l'exercice de la profession d'avocat.

ART. 2. —
3°

Au lieu de :

« Il ne peut, sans pouvoir écrit, dénier l'écriture, déférer ou référer le serment, mais il peut, sans pouvoir spécial, faire ou accepter des offres, aveux ou consentements, donner mainlevée de toute saisie par ses soins, et, d'une manière générale, faire tous actes, même comportant l'abandon ou la reconnaissance d'un droit » ;

Lire :

« Il ne peut, sans pouvoir écrit, dénier l'écriture, déférer ou référer le serment, mais il peut, sans pouvoir spécial, faire ou accepter des offres, aveux ou consentements, donner mainlevée de toute saisie pratiquée par ses soins, et, d'une manière générale, faire tous actes, même comportant l'abandon ou la reconnaissance d'un droit. »

TEXTES PARTICULIERS

Arrêté du ministre délégué au travail et aux affaires sociales
n° 385-61 du 26 juin 1961
portant délégation de signature.

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AU TRAVAIL ET AUX AFFAIRES
SOCIALES,

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'État et sous-secrétaires d'État, tel qu'il a été complété par le dahir n° 1-58-269 du 9 safar 1378 (25 août 1958), et notamment son article premier ;

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation générale et permanente de signature est donnée à M. Saïd ben Khadra, chef de bureau faisant fonction de sous-directeur, chef du service administratif du ministère, pour signer ou viser tous actes concernant le service administratif du ministère, à l'exception des décrets et des arrêtés réglementaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 26 juin 1961.

ABDELKADER BENJELLOUN.

Vu :

Pour le président du conseil
et par délégation,
Le directeur général du cabinet royal,
AHMED RÉDA GUÉDIRA.

Réglementation de la profession bancaire.

Radiation de la liste des banques autorisées à exercer au Maroc.

Est rayé à compter du 1^{er} septembre 1961 de la liste des banques autorisées à exercer au Maroc, l'établissement dénommé :

Société chrétienne de gérance et de banque.
(Décision n° 452-61 du ministre des finances du 14 août 1961.)

*
*
*

Inscription sur la liste des banques autorisées à exercer au Maroc.

Est inscrit à compter du 1^{er} septembre 1961 sur la liste des banques autorisées à exercer au Maroc, l'établissement dénommé :

The British Bank of the Middle East (Morocco).
Société anonyme au capital de 1.600.000 dirhams, siège social :
345, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.
(Décision n° 453-61 du ministre des finances du 14 août 1961.)

Police de la circulation et du roulage.

Par arrêté du ministre des travaux publics n° 427-61 en date du 2 août 1961, la vitesse maximum des véhicules automobiles est fixée à soixante kilomètres à l'heure (60 km) sur le chemin tertiaire n° 1029, de l'Oasis aux Oulad Saïd, par Labissa, entre les P.K. 3 + 200 et 4 + 000 (traversée de Sidi-Maarouf).

ORGANISATION ET PERSONNEL
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Décret n° 2-61-237 du 16 hija 1380 (1^{er} juin 1961) fixant le montant de l'indemnité spéciale forfaitaire qui peut être accordée aux fonctionnaires et agents chargés des fonctions de secrétaires des communes rurales, en dehors de leurs attributions normales.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir n° 1-59-315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960) relatif à l'organisation communale ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 décembre 1956 portant règlement sur la comptabilité des communes rurales, tel qu'il a été complété ou modifié ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, après avis du ministre de l'économie nationale et des finances et du ministre de la fonction publique et de la réforme administrative,

DÉCRET :

ARTICLE PREMIER. — Les fonctionnaires et agents rétribués sur le budget général de l'État ou sur celui d'une commune urbaine, remplissant, en dehors de leurs attributions normales, les fonctions de secrétaires des communes rurales, peuvent percevoir au titre de chaque commune rurale une indemnité spéciale forfaitaire fixée uniformément à 10 dirhams par mois.

ART. 2. — Un agent ne peut percevoir plus de 50 dirhams par mois, quel que soit le nombre des communes rurales dont il assure le secrétariat et tous autres travaux administratifs.

ART. 3. — Cette indemnité est payable à terme échu sur le budget de la commune rurale intéressée.

ART. 4. — En aucun cas, la commune rurale ne devra supporter une dépense supérieure à 10 dirhams par mois pour la rétribution de ces travaux, lorsqu'ils sont assurés par des fonctionnaires et agents déjà rémunérés sur le budget de l'État ou sur celui d'une commune urbaine.

ART. 5. — Le présent décret prendra effet le premier jour du mois suivant sa publication au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 16 hija 1380 (1^{er} juin 1961).

*Pour le président du conseil et par délégation,
le directeur général du cabinet royal,*

AHMED RÉDA GUÉDIRA.

TEXTES PARTICULIERS

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ NATIONALE

Arrêté du directeur général de la sûreté nationale du 16 août 1961 reportant la date prévue pour le déroulement des épreuves d'admissibilité du concours d'inspecteur de police du 25 août 1961.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SÛRETÉ NATIONALE,

Vu le dahir du 5 chaoual 1375 (16 mai 1959) relatif à la direction générale de la sûreté nationale ;

Vu l'arrêté directorial du 10 mai 1961 (B.O. n° 2537, du 9 juin 1961) portant ouverture le 25 août 1961 d'un concours ouvert à l'extérieur pour le recrutement de cent vingt (120) inspecteurs de police,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les épreuves d'admissibilité du concours d'inspecteur de police visé ci-dessus sont reportées et auront lieu le 28 août 1961, au lieu du 25 août 1961.

Rabat, le 16 août 1961.

MOHAMED OUFKIR.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Arrêté du ministre des travaux publics du 31 juillet 1961 portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accession au grade d'agent technique des travaux publics.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté viziriel du 11 safar 1360 (10 mars 1941) relatif au statut du personnel du ministère des travaux publics et notamment l'article 15, tel qu'il a été modifié par l'arrêté viziriel du 18 chaabane 1366 (7 juillet 1947) ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 1951 fixant les conditions et le programme de l'examen professionnel pour l'accession à l'emploi d'agent technique des travaux publics ;

Vu l'arrêté n° 937 P/2 du 13 février 1961,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un examen professionnel pour vingt-cinq (25) emplois d'agent technique des travaux publics sera organisé le 23 octobre 1961 et jours suivants.

ART. 2. — Le ministre des travaux publics arrête la liste des candidats admis définitivement d'après les places mises en compétition.

ART. 3. — Les épreuves de l'examen professionnel se dérouleront exclusivement à Rabat.

ART. 4. — Les demandes des candidats devront parvenir au ministère des travaux publics à Rabat, au plus tard, le 23 septembre 1961.

ART. 5. — L'arrêté n° 937 P/2 susvisé du 13 février 1961 est annulé.

Rabat, le 31 juillet 1961.

MOHAMED BENHIMA.

MINISTÈRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 22 juillet 1961 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents techniques.

LE MINISTRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,

Vu l'arrêté viziriel du 24 safar 1375 (12 octobre 1955) portant statut particulier des fonctionnaires du service des lignes du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones ;

Vu l'arrêté du 16 février 1957 fixant les conditions de recrutement, de nomination, de stage et de titularisation des agents techniques,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement d'agents techniques aura lieu à Rabat, Casablanca, Fès, Meknès, Marrakech, Oujda, et éventuellement dans d'autres villes du Maroc, le 22 octobre 1961.

ART. 2. — Le nombre d'emplois mis au concours est fixé à 100 (cent).

Le nombre d'admissions pourra éventuellement être augmenté du chiffre de candidats classés derniers ex aequo moins un. Une liste complémentaire sera établie pour combler, le cas échéant, les emplois refusés par les candidats en ligne.

ART. 3. — La date de clôture des listes de candidature est fixée au 7 septembre 1961 au soir.

Rabat, le 22 juillet 1961.

MOHAMED BEN ABDESLAM EL FASSI.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions

PRÉSIDENTE DU CONSEIL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Sont nommés :

Sous-chef de bureau de 1^{re} classe du 20 avril 1959, puis promu à la même date *chef de bureau de 3^e classe* : M. Skiredj Kébir, *sous-chef de bureau de 2^e classe* du 20 avril 1957 ;

Attaché d'administration de 3^e classe, 1^{er} échelon, stagiaire du 1^{er} juillet 1959 : M. Maanaoui Abdelkader, élève breveté de l'école marocaine d'administration ;

Est nommé sur place *secrétaire d'administration de 2^e classe, 2^e échelon* du 1^{er} juillet 1956, reclassé à la *2^e classe, 3^e échelon* de son grade du 1^{er} juillet 1958, puis promu à la *1^{re} classe, 1^{er} échelon* de son grade du 1^{er} juillet 1960 : M. Doghmi Kassem, agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon du 1^{er} septembre 1957.

(Arrêtés des 25 janvier, 9 mars et 6 avril 1961.)

*
*
*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

OFFICE CHÉRIFIEN INTERPROFESSIONNEL DES CÉRÉALES

Sont promus :

Sous-chef de bureau (classe normale), 2^e échelon du 1^{er} juin 1961 : M^{lle} Assayag Annette, *sous-chef de bureau (classe normale), 1^{er} échelon* ;

Chef de section, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1961 : M. Soufyani Ahmed, *chef de section, 2^e échelon* ;

Secrétaires administratifs :

De 1^{re} classe, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1961 : M. Amiel Charles, *secrétaire administratif de 1^{re} classe, 1^{er} échelon* ;

De 2^e classe, 2^e échelon :

Du 1^{er} décembre 1960 : M. Herrag Ali ;

Du 1^{er} janvier 1961 : M. Diouri Driss ;

Du 1^{er} avril 1961 : M^{lle} Benhamou Esther ;

Du 1^{er} décembre 1961 : M. Ourhiati Moha,

secrétaires administratifs de 2^e classe, 1^{er} échelon ;

Commis :

Principal de 3^e classe du 1^{er} mars 1961 : M^{lle} Rigaud Jeanne, *commis de 1^{re} classe* ;

De 1^{re} classe :

Du 16 mars 1961 : M. Guennoun Abdellatif ;

Du 1^{er} août 1961 : M. Jorio Omar,

commis de 2^e classe ;

De 2^e classe du 1^{er} juillet 1961 : M^{me} Laanani Kout-en-Noufous, *commis de 3^e classe* ;

Agents publics :

De 3^e catégorie :

3^e échelon du 1^{er} mars 1961 : M. El Bied Abdelhamid, *agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon* ;

2^e échelon du 1^{er} juillet 1961 : M. El Khomri Mohamed, *agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon* ;

De 4^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} avril 1961 : M. Guedira Abderazak, *agent public de 4^e catégorie, 1^{er} échelon* ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 8^e échelon du 1^{er} juin 1961 : M. Chemlali M'Barek, *sous-agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon* ;

Chefs chaouchs de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1961 : M. Hachami Mohamed et Asmari Mokhtar, *chefs chaouchs de 2^e classe* ;

Chaouchs :

De 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1961 : M. Mabout Lahcen, *chaouch de 2^e classe* ;

De 6^e classe :

Du 1^{er} mai 1961 : M. Boudalha Hammou ;

Du 1^{er} novembre 1961 : M. El Khorbati Abdallah, *chaouchs de 7^e classe* ;

Chef de section, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1961 : M. Amiel Charles, *secrétaire administratif de 1^{re} classe, 1^{er} échelon* ;

Secrétaire administratif de 1^{re} classe, 1^{er} échelon du 1^{er} août 1961 : MM. Dinia Ahmed et Nouara Salah, *secrétaires administratifs de 2^e classe, 7^e échelon* ;

Chef chaouch de 2^e classe du 1^{er} juillet 1961 : M. Mabout Lahcen, *chaouch de 2^e classe*.

(Arrêtés du 8 juillet 1961.)

*
*
*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Sont recrutés et nommés :

Contrôleurs stagiaires du Trésor :

Du 1^{er} octobre 1960 : M. Tordjman Abdelkaoui ;

Du 2 décembre 1960 : M. Bousbaâ Ayad ;

Du 30 décembre 1960 : M. El Hamidi Abderrahman ;

Du 31 décembre 1960 : M. Matrane Jilali ;

Stagiaire du Trésor du 15 décembre 1960 : M. Hilal Omar ;

Sont nommés *commis préstagiaires du Trésor* du 1^{er} décembre 1960 : MM. Cabalo Haïm et Loudy M'Bark.

(Arrêtés du 8 mai 1961.)

*
*
*

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Est nommé *agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} janvier 1959 : M. Baddi Ali, *agent public temporaire hors catégorie* ;

Est reclassé *agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1959, avec ancienneté du 23 février 1958 : M. Baddi Ali, *agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* ;

Est promu *agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon* du 23 septembre 1960 : M. Baddi Ali, *agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon*.

(Arrêté du 16 mars 1961.)

Sont dispensés de leur stage et nommés *commis de 3^e classe* du 1^{er} août 1960 : M. Tamari Mohamed, Zarrouki Ahmed, Benrhalem Mohamed, Lamdaouar Abdelhadi, Frej Hassan et El Khayat Abdelkrim, *commis stagiaires*. (Arrêtés du 31 mai 1961.)

Est nommé, après concours, *contrôleur routier stagiaire* du 1^{er} juin 1960 : M. Assid Saïd, *contrôleur routier temporaire*. (Arrêté du 5 octobre 1960.)

Est promu *agent public de 4^e catégorie, 3^e échelon* du 7 décembre 1960 : M. Qarbou Khalok, *agent public de 4^e catégorie, 2^e échelon*. (Décision du 13 mai 1961.)

Sont nommés, sur titre, *adjoints techniques de 2^e classe* du 8 décembre 1959 : MM. Marache Armand, Bel Bachir Abdelkrim, Kamal Djilali et Bennani Fouad, *adjoints techniques stagiaires à contrat*. (Arrêtés du 6 septembre 1960.)

Est nommé, après concours, *adjoint technique stagiaire* du 1^{er} juillet 1960 : M. Lévy Maurice René. (Arrêté du 16 août 1960.)

Est nommé, après concours, *agent technique de 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1960* : M. Ouahnich Edmond, conducteur de chantier stagiaire. (Arrêté du 9 septembre 1960.)

Est titularisé et nommé, après concours, *contrôleur routier de 3^e classe du 1^{er} août 1959* : M. El Alami el Moutaouakil Sidi Mohamed, commis. (Arrêté du 6 janvier 1961.)

Est nommé, après concours, *dessinateur d'urbanisme stagiaire du 1^{er} août 1960* : M. Berbich Mohamed, dessinateur contractuel de 7^e classe. (Arrêté du 24 octobre 1960.)

Est titularisé *conducteur de chantier de 5^e classe du 1^{er} décembre 1958*, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1957 : M. Imane Abbès, conducteur de chantier stagiaire. (Arrêté du 16 janvier 1961.)

Est titularisé *conducteur de chantier de 5^e classe du 1^{er} juillet 1960*, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1959 : M. Chiboub Abdelaziz, conducteur de chantier stagiaire. (Arrêté du 28 mars 1961.)

Est nommé *chef de cabinet du ministre des travaux publics du 2 juin 1961* : M. Filali Abderrahmane. (Arrêté du 14 juin 1961.)

Sont nommées, après concours, *dactylographes, 1^{er} échelon du 1^{er} juin 1960* : M^{me} Lévy Francine, née Malka, et M^{lle} Benzarga Latéfa, ex-Latéfa Oujdia, dactylographes temporaires. (Arrêtés du 24 août 1960.)

Est nommé, à titre posthume, *sous-agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1957* : Adnan Abdeljlil, ex-agent journalier. (Arrêté du 20 mai 1960.)

Sont nommés, après concours, *dessinateurs d'urbanisme stagiaires du 1^{er} août 1960* : MM. Fassi Fihri Mohamed Fadil, Khoubi Abdelkader et Tahar ben Bouchaïb, agents journaliers. (Arrêtés du 24 octobre 1960.)

Sont nommés, après concours, *conducteurs de chantiers stagiaires du 1^{er} juillet 1960* : MM. Lemtiri Feth Abderrahmane, Nader Benaïssa Ayyar Mohammed, Berrached Omar, Zouaydi el Hadi, Fakhoul Mohammed, Asri Larbi, Chitouh Saïd et Hattami el Mostafa, agents issus de l'école des conducteurs de chantier de Rabat (promotion 1959-1960). (Arrêtés des 23 août et 8 décembre 1960.)

Sont nommés *adjoints techniques stagiaires du 1^{er} juillet 1960* : MM. Barhdadi Ahmed et Ouaknine Isaac, agents issus de l'école industrielle de Casablanca. (Arrêtés du 16 août 1960.)

Sont nommés, sur titre, *contrôleurs routiers de 3^e classe du 1^{er} juillet 1959* : MM. Belhaïba el Arbi, Fennich Mohamed et Naji Mohamed, contrôleurs routiers temporaires. (Arrêtés du 6 janvier 1961.)

Est nommé, après concours, *employé de bureau de 7^e classe du 9 janvier 1961* : M. Heimeur Mohamed. (Arrêté du 7 février 1961.)

Est nommé, sur titre, *contrôleur routier de 3^e classe du 2 juillet 1959* : M. Miloud ben Bouchta, contrôleur routier temporaire. (Arrêté du 6 janvier 1961.)

Est confirmé et nommé *adjoint technique de 4^e classe du 1^{er} juillet 1960*, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1959 : M. Benkirane Mohamed, adjoint technique stagiaire. (Arrêté du 30 janvier 1961.)

Sont nommés, sur titre, *contrôleurs routiers de 3^e classe du 1^{er} juillet 1958* : MM. Tayeb Mohammed et Tadli Larbi, contrôleurs routiers temporaires. (Arrêtés des 4 août 1960 et 6 janvier 1961.)

Est nommé, après concours, *adjoint technique de 3^e classe du 1^{er} août 1960* : M. El Azzaoui Altal, agent technique de 1^{re} classe. (Arrêté du 22 septembre 1960.)

Est nommé *conducteur de chantier stagiaire du 8 janvier 1961* : M. Akouri Omar, agent journalier. (Arrêté du 11 février 1961.)

Sont nommés *adjoints techniques stagiaires du 1^{er} juillet 1960* : MM. Azoulay Albert et Saber Mahjoub, conducteurs de chantier stagiaires. (Arrêtés des 14 et 17 octobre 1960.)

Est nommé, après concours, *adjoint technique de 4^e classe du 16 avril 1961* : M. Rezlan Pinas, adjoint technique stagiaire. (Arrêté du 9 mai 1961.)

Est promu *sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon du 1^{er} juillet 1956* : M. Bennani M'Hamed, sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon. (Décision du 22 mai 1961.)

Est nommé *agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1960* : M. Mahboub el Mostapha, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon ;

Est reclassé *agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1960*, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1957 : M. Mahboub el Mostapha, agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon ;

Est promu *agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} mai 1960* : M. Mahboub el Mostapha, agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon.

(Arrêté du 15 décembre 1960.)

Sont reclassés, du 1^{er} janvier 1957, *sous-agents publics de 3^e catégorie* :

3^e échelon, avec ancienneté du 2 septembre 1956 : M. Bernougui Abdeslem ;

4^e échelon :

Avec ancienneté du 24 janvier 1955 : M. Tarrabi Miloud ;

Avec ancienneté du 23 octobre 1955 : M. El Mouna Ali ;

Avec ancienneté du 16 octobre 1954 : M. Jeraoui Abdellah,

sous-agents publics de 3^e catégorie, 1^{er} échelon ;

Sont promus *sous-agents publics de 3^e catégorie* :

4^e échelon du 2 octobre 1959 : M. Bernougui Abdeslem, sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

5^e échelon :

Du 24 janvier 1958 : M. Tarrabi Miloud ;

Du 23 mai 1958 : M. El Mouna Ali ;

Du 16 août 1957 : M. Jeraoui Abdellah,

sous-agents publics de 3^e catégorie, 4^e échelon.

(Arrêtés du 26 octobre 1960.)

Sont nommés :

Du 1^{er} janvier 1960 :

Agents publics de 3^e catégorie, 1^{er} échelon : MM. Touffelaï Megdoul, sous-agent public hors catégorie, 5^e échelon, Seouyad Omar, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 9^e échelon, Belyout Yassine, Mohamed ben Saïd Doukkali, sous-agents publics de 1^{re} catégorie, 3^e échelon, Kouzouz Ali, sous-agent public de 2^e catégorie, 9^e échelon ;

Agents publics de 4^e catégorie, 1^{er} échelon : MM. Hamed ben Abdessalam, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 9^e échelon, Brahim ben Ahmed, sous-agent public de 2^e catégorie, 9^e échelon, et Bahhar Messaoud, sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon ;

Sont reclassés :

Du 1^{er} janvier 1960 :*Agents publics de 3^e catégorie, 7^e échelon :*

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1960 : MM. Kouzouz Ali, Seouyad Omar, agents publics de 3^e catégorie, 5^e échelon ;

Avec ancienneté du 6 juillet 1959 : M. Touffelaz Megdoul, agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Avec ancienneté du 10 janvier 1959 : M. Belyout Yassine, agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

Avec ancienneté du 24 décembre 1958 : M. Mohamed ben Saïd Doukkali, agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon ;

Agents publics de 4^e catégorie, 9^e échelon :

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1959 : M. Hamed ben Abdesse-lam, agent public de 4^e catégorie, 7^e échelon ;

Avec ancienneté du 10 octobre 1958 : M. Brahim ben Ahmed, agent public de 4^e catégorie, 4^e échelon ;

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1958 : M. Bahhar Messaoud, agent public de 4^e catégorie, 1^{er} échelon.

(Arrêtés du 18 décembre 1960.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Liste des sociétés d'assurances agréées au Maroc à la date du 1^{er} juillet 1961.

LISTE DES ABRÉVIATIONS.

1. Vie	1° Opérations d'assurance comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine.	9 bis. Aviation	9° bis Opérations d'assurance aviation.
2. Nuptialité. — Natalité.	2° Opérations ayant pour objet le versement d'un capital en cas de mariage ou de naissance d'enfant.	10. Accidents corporels ..	10° Opérations d'assurance contre les risques d'accidents corporels (non compris dans ceux qui sont mentionnés ci-dessus) et contre les risques d'invalidité et de maladie.
3. Capitalisation	3° Opérations d'appel à l'épargne en vue de la capitalisation et comportant, en échange de versements uniques ou périodiques directs ou indirects, des engagements déterminés.	11. Incendie	11° Opérations d'assurance contre l'incendie et les explosions.
4. Rentes viagères	4° Opérations ayant pour objet l'acquisition d'immeubles au moyen de la constitution de rentes viagères.	12. Responsabilité civile ..	12° Opérations d'assurance contre les risques de responsabilité civile (non visés aux paragraphes 7°, 8°, 9°, 9° bis et 11°).
5. Appel à l'épargne	5° Opérations d'appel à l'épargne.	13. Grêle	13° Opérations d'assurance contre les dégâts causés par la grêle.
6. Tontinières	6° Opérations tontinières.	14. Mortalité du bétail ..	14° Opérations d'assurance contre les risques de mortalité du bétail.
7. Crédit	7° Opérations d'assurance contre les risques du crédit.	15. Vol	15° Opérations d'assurance contre le vol.
8. Accidents du travail ..	8° Opérations d'assurance contre les risques résultant d'accidents survenus par le fait ou à l'occasion du travail.	16. Maritime-transports ..	16° Opérations d'assurance maritime et d'assurance transports.
9. Tous véhicules	9° Opérations d'assurance contre les risques de toute nature résultant de l'emploi de tous véhicules, autres que les aéronefs.	17. Risques divers	17° Opérations d'assurance contre les risques divers (à énumérer).
		18. Réassurance	18° Opérations de réassurance de toute nature.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
I. — Sociétés marocaines.		
Atlanta (Compagnie d'assurances et de réassurances).	M. Cosson, 243, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, contre-assurance. Acceptations en réassurance.
Compagnie africaine d'assurances.	M. Routhier, 123, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : défaillance des entrepreneurs, bris de machines. Acceptations en réassurance.
Compagnie franco-américaine d'assurances.	M. de Borodaewsky, 16, rue de Foucauld, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLEGUE	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Compagnie franco-américaine d'assurances (suite).	M. de Borodaewsky, 16, rue de Foucauld, Casablanca.	Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, dégâts causés par l'ouragan, raz de marée, inondations. Acceptations en réassurance.
Compagnie nord-africaine et intercontinentale d'assurances (C.N.I.A., Anfa et Transafric réunies).	M. Pedace 1, place Mirabeau, Casablanca.	Vie. Crédit. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces. Acceptations en réassurance.
Compañía Marroquí de Capitalización, S.A. Compañía Marroquí de Seguros Generales.	M. Buisan, 62, rue de la Liberté, Tanger. id.	Capitalisation. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.
Compañía Universal de Reaseguros. El Ocaso, S.A.	M. Gandia, 30, rue Murillo, Tanger. M. Ruas Belilty, 54, boulevard Pasteur, Tanger.	Réassurance. Accidents corporels. Risques divers : enterrements.
Empire (L').	M. Castet, 45, rue du Commandant-Lamy, Casablanca.	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Acceptations en réassurance.
Entente (L'). (L'Entente africaine, l'Interocéane et la Méridienne réunies).	M. Ranque, 53, rue Ali-al-ben-Abdallah, Casablanca.	Crédit. Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de machines, tous risques exposition, objets précieux, bagages personnels, marchandises voyageurs, diamantaires, bijoutiers, banquiers, bijoux personnels, frigorifiques, coulage, dégâts des eaux, caution, bris de glaces. Acceptations en réassurance.
Fides Tangerina, S.A.	M. Cañas Gonzales, 33, rue Goya, Tanger.	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie et explosions. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Acceptations en réassurance.

SO-MÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
France africaine (La).	M. Garcia, 67, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, exposition. Acceptations en réassurance.
Hispano Colonial Seguro Popular (La).	M. Camacho Garcia, 1, rue General-Aranda, Tétouan.	Accidents corporels. Risques divers : enterrements.
Insurance and Reinsurance Bank Ltd.	M. Agrasot Romero, 120, rue de San-Francisco, Tanger.	Réassurance.
Paix africaine (La).	M. Le Bourhis, 12, boulevard Brahim-Roudani, Casablanca.	Vie. Nuptialité. Natalité. Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, contre-assurance. Acceptations en réassurance.
Paternelle africaine (La).	M. Kluger, 42, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de machines, bris de glaces. Acceptations en réassurance.
Providence marocaine (La).	M. Tandonnet, 55, rue Omar-Slaoui, Casablanca.	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux. Acceptations en réassurance.
Royale marocaine d'assurances.	M. Genet, 10, rue Bendahan, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, bris de machines, cinéma, dégâts des eaux, caution. Acceptations en réassurance.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Société marocaine d'assurances.	M. Jomelli, 1, rond-point Saint-Exupéry, Casablanca.	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : contre-assurance, bris de glaces. Acceptations en réassurance.
Tanger S.A.	M. Sanchez de Molina, 1, rue de la Liberté, Tanger.	Réassurance.
II. — Sociétés françaises.		
Abeille (Vie) (L').	M. Jomelli, 1, rond-point Saint-Exupéry, Casablanca.	Vie.
Abeille (Grêle) (L').	id.	Grêle. Acceptations en réassurance.
Abri.	M. Deroual, 106, rue Abderrahman-Sehraoui, Casablanca.	Incendie.
Aigle (Vie) (L').	M. Tézenas de Montcel, 34, boulevard Lalla-Yaqoute, Casablanca.	Vie.
Aigle (Accidents) (L').	id.	Accidents du travail. Aviation. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : caution, dégâts des eaux, bris de glaces.
Aigle (Incendie) (L').	id.	Incendie.
Alliance interocéane (L').	M. Gambier, 24, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Accidents du travail. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, contre-assurance. Acceptations en réassurance.
Ancienne mutuelle (Vie).	M. Nebout, 37, rue de Mareuil, Casablanca.	Vie. Acceptations en réassurance.
Ancienne mutuelle (Accidents).	id.	Maritime-transports.
Assurances françaises (Les).	M. Osty, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Maritime-transports.
Assurance franco-asiatique.	M. Rutz, 111, avenue Houmane-Elfetouaki, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports.
Assurances transports (Les).	M. Plenet, 132, boulevard du 11-Janvier, Casablanca.	Maritime-transports.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Caisse centrale de réassurances des mutuelles agricoles.	M. Malausséna, 14, rue Normand, Rabat.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail.
Caisse industrielle d'assurance mutuelle.	M. Andrieu, 69, rue Mohamed-Smiha, Casablanca.	Accidents du travail. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Maritime-transports. Acceptations en réassurance.
Caisse mutuelle d'assurances sur la vie de la métallurgie, des houillères et des mines.	M. Dubois, 1, rond-point Saint-Exupéry, Casablanca.	Vie.
Capitalisation (La).	M. Lartigue, 28, place Mohammed-V, Casablanca.	Capitalisation.
Compagnie d'assurances générales (Vie).	M. Blanchetière, 153, boulevard de Paris, Casablanca.	Vie.
Compagnie d'assurances générales (Accidents).	id.	Crédit. Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, grèves et émeutes, bris de machines, pluie, contre-assurance, films positifs ou négatifs, erreurs sur billets de loterie. Acceptations en réassurance.
Compagnie d'assurances générales (Incendie).	id.	Incendie. Acceptations en réassurance.
Compagnie d'assurances maritimes, aériennes et terrestres (C.A.M.A.T.).	M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Aviation. Maritime-transports.
Compagnie d'assurances réunies (C.A.R.).	M. Nolla, 53, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Crédit. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux.
Compagnie centrale d'assurances maritimes.	M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Maritime-transports.
Compagnie européenne d'assurance des marchandises et des bagages.	M. Kluger, 42, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.	Risques divers : marchandises et bagages.
Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.	M. Leymarie, 3, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Crédit.
Compagnie générale d'assurances (Accidents et risques divers).	M. Tay, 123, avenue Hassan-II, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Compagnie générale de réassurances (Vie).	M. Tézenas du Montcel, 34, boulevard Lalla-Yaqoute, Casablanca.	Vie.
Compagnie havraise d'assurances maritimes et terrestres.	M. Andrieu, 69, rue Mohamed-Smiha, Casablanca.	Maritime-transports.
Compagnie nantaise d'assurances maritimes et de transports.	M. Rusé, 137, avenue Hassan-II, Casablanca.	Maritime-transports.
Compagnie nouvelle d'assurances.	M. Ranque, 53, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Aviation. Maritime-transports.
Concorde (La).	M. Gambier, 24, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, Acceptations en réassurance.
Confiance (I.A.R.D.). (La).	M. Tay, 123, avenue Hassan-II, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, bris de machines, contre-assurance, cinéma, tous risques, exposition. Acceptations en réassurance.
Continent (Le).	M. Gambier, 24, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces- dégâts des eaux.
Cordialité (La).	M. Le Breton, 88, avenue Mers-Sultan, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Défense civile (La).	M ^{me} Aubrée, 100, boulevard Lahcèn-ou-Idër, Casablanca.	Risques divers : défense en justice, assurances complémentaires de l'assurance incendie.
Equité (L').	M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces. Acceptations en réassurance.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Europe (L').	M. Astier, 6, rue de Tlemcen, Rabat.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, contre-assurance spéciale.
Flandre (La).	M. Nolla, 53, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.
Foncière (Vie) (La).	M. Berti, 54, rue Mohamed-Smiha, Casablanca.	Vie.
Foncière (T.I.A.R.D.) (La).	M. Genet, 10, rue Bendahan, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports.
Fortune (La).	M. Le Bourhis, 12, boulevard Brahim-Roudani, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : caution.
France (Vie) (La).	M. Garcia, 67, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Vie.
France (T.A.R.D.) (La).	id.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Mortalité du bétail. Maritime-transports. Risques divers. Acceptations en réassurance.
France maritime et continentale (La).	M. Routhier, 123, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca.	Maritime-transports.
Indépendance (L').	M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca.	Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.
Industrielle du Nord (L').	M. Tay, 123, avenue Hassan-II, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Languedoc.	M. Nolla, 53, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, contre-assurance, dégâts des eaux.
Lloyd continental français (Le).	M. Digeon-Mille, 11, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de machines, bris de glaces, dégâts des eaux, défense en justice. Acceptations en réassurance.
Lloyd de France-Vie.	M. Charamis, 42, rue Amyot, Casablanca.	Vie.
Lutèce et les Assurances commerciales réunies (La).	M. de la Brosse, 1, place Mirabeau, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Maritime (La).	M. Gambier, 24, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Maritime-transports.
Mélusine.	M. Ranque, 53, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Maritime-transports.
Métropolitaine et la Nation réunies (La).	M. Lartigue, 28, place Mohammed-V, Casablanca.	Vie.
Minerve (Anciens Conservateur et Minerve réunis) (La).	M. Kluger, 42, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces. Acceptations en réassurance.
Monde (Vie) (Le).	M. Nolla, 53, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Vie.
Monde (I.A.R.D.) (Le).	id.	Incendie. Grêle.
Mutuelle assurance automobile des instituteurs de France.	M. Camillieri, 19, rue Mignard, Casablanca.	Tous véhicules. Risques divers : contre-assurance.
Mutuelle centrale agricole.	M. Malausséna, 14, rue Normand, Rabat.	Accidents du travail. Tous véhicules. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Acceptations en réassurance.
Mutuelle du commerce et de l'industrie.	M. Digeon-Mille, 11, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.	Risques divers : grèves et émeutes.
Mutuelle électrique d'assurances.	M. Gambier, 24, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Incendie. Risques divers : bris de machines.
Mutuelle générale française (Vie).	M. de Sars, avenue Moulay-Youssef, Rabat.	Vie.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÈGUE	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Mutuelle générale française (Accidents).	M. de Sars, avenue Moulay-Youssef, Rabat.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : caution, bris de glaces, bris de machines. Acceptations en réassurance.
Mutuelle du Mans.	id.	Incendie. Acceptations en réassurance.
Nationale (Vie) (La).	M. Rabourdin, 147, rue Mohamed-Smiha, Casablanca.	Vie.
Nationale (Accidents et risques divers) (La).	M. Régnier, 44, rue Mohamed-Smiha, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : caution, bris de glaces, dégâts des eaux.
Nationale (Incendie) (La).	id.	Incendie. Acceptations en réassurance.
Navigation et transports.	M. Ranque, 53, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Maritime-transports.
Nord (Vie) (Le).	M. Le Bourhis, 12, boulevard Brahim-Roudani, Casablanca.	Vie.
Nord (I.A.R.D.) (Le).	id.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, contre-assurance. Acceptations en réassurance.
Océan (L').	M. Nolla, 53, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Maritime-transports.
Océanide (Océanide et Alliance régionale de France réunies) (L').	M. Rutz, 111, avenue Houmane-Elfetouaki, Casablanca.	Maritime-transports.
Parisienne (La).	M. Petitot, 61, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.	Risques divers : bris de glaces.
Participation (Vie) (La).	M. Bayou, 15, rue du Commandant-Humbert, Marrakech.	Vie. Acceptations en réassurance.
Paternelle (Risques divers) (La).	M. Kluger, 42, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Acceptations en réassurance.
Patrie (La).	M. Garcia, 67, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Maritime-transports.
Patrimoine (Vie) (Le).	M. Tay, 123, avenue Hassan-II, Casablanca.	Vie.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Patrimoine (Accidents) (Le).	M. Tay, 123, avenue Hassan-II, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces.
Phénix (Vie) (Le).	M. Leharle, 6, rue Le-Paultre, Casablanca.	Vie.
Phénix Accidents (Compagnie française Le).	M. Drevet, 21, rue Allal-ben-Abdallah, Rabat.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, défense en justice.
Phénix (Incendie) (Compagnie française du).	id.	Incendie. Acceptations en réassurance.
Préservatrice (Vie) (La).	M. Cosson, 243, boulevard Mohammed - V, Casablanca.	Vie.
Préservatrice (Accidents) (La).	id.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.
Prévoyance (Vie) (La).	M. Kluger, 42, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.	Vie.
Prévoyance (Risques de toute nature) (La).	id.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, caution.
Protectrice (Vie) (La).	M. Castet, 45, rue du Commandant-Lamy, Casablanca.	Vie.
Protectrice (Accidents) (La).	id.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux.
Providence (Accidents) (La).	M. Tandonnet, 55, rue Omar-Slaoui, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Responsabilité civile. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, contre-assurance. Acceptations en réassurance.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Providence (Incendie) (La).	M. Drus, 10, passage Sumica, Casablanca.	Incendie.
Prudence (La).	M. Ranque, 53, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Maritime-transports.
Réunion française et Compagnie d'assurances universelles réunies (La).	M. Martin, 56, rue Abderrahman-Schraoui, Casablanca.	Aviation. Maritime-transports.
Rhin et Moselle (Vie).	M. Cosson, 243, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Vie.
Rhin et Moselle (Accidents).	id.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de machines. Acceptations en réassurance.
Rhône-Méditerranée.	M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Aviation. Maritime-transports.
Secours (Vie) (Le).	M. Massot, 115, boulevard Lalla-Yaqoute, Casablanca.	Vie.
Secours (Accidents) (Le)	id.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Risques divers : bris de glaces.
Sécurité (La).	M. Fleureau, 24, boulevard Rachidi, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports. Acceptations en réassurance.
Séquanaise (Vie) (La).	M. Daniaud, 71, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Vie.
Séquanaise (Capitalisation) (La).	id.	Capitalisation.
Séquanaise (I.A.R.D.) (La).	id.	Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol.
Société d'assurances mutuelles de la Seine et de Seine-et-Oise.	M ^{me} Aubrée, 100, boulevard Lahcen-ou-Idër, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux.
Société française d'assurances pour favoriser le crédit.	M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Crédit. Risques divers : caution. Acceptations en réassurance.
Société mutuelle d'assurances aériennes.	M. Routhier, 123, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca.	Aviation.
Société mutuelle d'assurances sur la vie du bâtiment et des travaux publics.	M. Kluger, 42, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.	Vie.
Société mutuelle d'assurances des chambres syndicales du bâtiment et des travaux publics.	M. Kluger, 42, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.	Accidents du travail. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile.
Soleil (Vie) (Compagnie du).	M. Tézenas du Montcel, 34, boulevard Lalla-Yaqoute, Casablanca.	Vie.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Soleil (Accidents) (Compagnie du).	M. Tézenas du Montcel, 34, boulevard Lalla-Yaqoute, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, caution.
Soleil (Incendie) (Compagnie du).	id.	Incendie.
Union (Vie) (L').	M. Fleureau, 24, boulevard Rachidi, Casablanca.	Vie. Assurance complémentaire vie.
Union (I.A.R.D.) (L').	id.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, pluie, caution, bris de machines.
Unité (L').	M. Kluger, 42, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.	Aviation. Maritime-transports.
Urbaine (Vie) (L').	M. Toussaint du Wast, 298, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Vie.
Urbaine (Capitalisation) (L').	id.	Capitalisation.
Urbaine (Complémentaire) (L').	id.	Assurance complémentaire vie. Acceptations en réassurance.
Urbaine (Incendie) (L').	M. Giardini, 40, rue d'Alger, Casablanca.	Incendie. Vol. Acceptations en réassurance.
Urbaine et la Seine (L').	M. Petitet, 61, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de machines, cinéma, tous risques objets précieux, frigorifiques, distributeurs d'essence, tous risques expositions, risques spéciaux, coulage, insolvabilité. Acceptations en réassurance.
Vie nouvelle (La).	M. Tay, 123, avenue Hassan-II, Casablanca.	Vie.
Vigilance (La).	M. Castet, 45, rue du Commandant-Lamy, Casablanca.	Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
III. — <i>Autres sociétés.</i>		
Alliance Assurance Cy Ltd. (britannique).	M. Birch, 115, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Accidents corporels. Incendie.
Alpina (suisse).	M. Loste, 52, rue Idriss-Lahrizi, Casablanca.	Maritime-transports.
American Insurance Cy (The) (américaine).	M. Bermudez, 7, passage Sumica, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports. Acceptations en réassurance.
Assurances générales de Trieste et Venise (italienne).	M. Gambier, 24, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Vie. Aviation. Incendie. Maritime-transports. Acceptations en réassurance.
Astrée (tunisienne).	M. Routhier, 123, boulevard Rabal-el-Meskini, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux. Acceptations en réassurance.
Atlas Assurance Cy Ltd. (britannique).	M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca.	Incendie.
Bâloise (Incendie) (La) (suisse).	M. Barbey, 71, avenue Hassan-II, Casablanca.	Incendie.
Bâloise (Transports) (La) (suisse).	M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Maritime-transports.
Banco Vitalicio de España (espagnole).	M. Sabah, 59, rue Idriss-Lahrizi, Casablanca.	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie et explosions. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports.
Boston Insurance Cy (américaine).	M. Bermudez, 7, passage Sumica, Casablanca.	Tous véhicules. Maritime-transports. Acceptations en réassurance.
British and Foreign Marine Insurance Cy (britannique).	M. Vulliez-Sermet, 30, rue Ibn-Batouta, Casablanca.	Maritime-transports.
British Crown Assurance Corporation Ltd. (The) (britannique).	M. Barthélémy, 106, rue Abderrahman-Sehraoui, Casablanca.	Incendie.
British Fire Insurance Cy Ltd. (britannique).	M. Mortarotti, 33, rue Goya, Tanger.	Incendie.
British Law Insurance Cy Ltd. (britannique).	M. Fleureau, 24, boulevard Rachidi, Casablanca.	Maritime-transports.
British Oak Insurance Cy Ltd. (The) (britannique).	M. Leymarie, 3, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Incendie.
Caledonian Insurance Cy (The) (britannique).	M. Gambier, 24, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de glaces.
Car and General Insurance Corporation Ltd. (britannique).	M. Beckett, 66, rue de la Liberté, Tanger.	Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Risques divers.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÈGUE	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Catalana de Seguros (Sociedad) (espagnole).	M. Cruz Gomez, 3, rue Régnault, Tanger.	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie et explosions. Responsabilité civile.
Central Insurance Cy Ltd. (The) (britannique).	M. Cabrol, 106, rue Abderrahman-Sehraoui, Casablanca.	Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports.
Century Insurance Cy Ltd. (The) (britannique).	M. Le Breton, 88, avenue Mers-Sultan, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Cervantes (espagnole).	M. Compte Bazin, 44, rue Mohamed-Smiha, Casablanca.	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie et explosions. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Acceptations en réassurance.
Commercial Insurance Cy of Newark (américaine).	M. de Borodaewsky, 11, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie et explosions. Responsabilité civile. Vol.
Commercial Union Assurance Cy Ltd. (britannique).	M. Bernard, 14, rue Mostafa-Lemaani, Casablanca.	Incendie.
Compagnie d'assurances Meuse-Escaut-Rhin (C.A.M.E.R.) (belge).	M. Genet, 10, rue Bendahan, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.
Compagnie d'assurance nationale suisse (suisse).	M. Andrieu, 69, rue Mohamed-Smiha, Casablanca.	Incendie. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.
Compañía Hispano Americana de Seguros y Reaseguros (espagnole).	M. Azancot, 4, Grand Socco, Tanger.	Incendie. Maritime-transports.
Compañía Internacional de Seguros (espagnole).	M. Sanchez Ramirez, 3, rue Baron-de-Riperda, Tétouan.	Accidents du travail. Automobiles. Accidents corporels. Incendie et explosions. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports.
Continental Assurance Company of London Ltd. (The) (britannique).	M. Jomelli, 1, rond-point Saint-Exupéry, Casablanca.	Incendie. Acceptations en réassurance.
Continental Insurance Cy (The) (américaine).	M. Bermudez, 7, passage Sumica, Casablanca.	Incendie. Acceptations en réassurance.
Contingency Insurance Cy Ltd. (The) (britannique).	M. Sabah, 59, rue Idriss-Lahrizi, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Eagle Star Insurance Cy Ltd. (britannique).	M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté. Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Maritime-transports.
Elders Insurance Cy Ltd. (britannique).	M. Barthélémy, 106, rue Abderrahman-Sehraoui, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports. Vol.
Employers Liability Assurance Corporation Ltd. (britannique).	M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté. Casablanca.	Incendie.
La Equitativa (Vie) (espagnole).	M. Varon Zurita, 2, rue Mohammed-Torrès, Tétouan.	Vie.
La Equitativa (Risques divers) (espagnole).	id.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie et explosions. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports.
España S.A. Compañía Nacional de Seguros (espagnole).	M. Agrasot Romero, 120, rue de San-Francisco, Tanger.	Vie.
Essex and Suffolk Equitable Insurance Cy Ltd. (britannique).	M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca.	Incendie.
Fédérale (La) (suisse).	M. Pastor, 111, avenue Houmane-Elfetouaki, Casablanca.	Maritime-transports.
General Accident Fire and Life Assurance Corporation Ltd. (de Perth) (britannique).	M. Cavalliero, 44, rue Mohamed-Smiha, Casablanca.	Maritime-transports.
General Española de Seguros (espagnole).	M. Vallmajó Armengol, 17, avenue Mohammed-V, Tétouan.	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie et explosions. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.
Gresham Life Assurance Society Ltd. (britannique).	M. Sabah, 59, rue Idriss-Lahrizi, Casablanca.	Vie.
Gresham Fire and Accident Insurance Cy Ltd. (britannique).	id.	Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : assurance complémentaire vie, dégâts des eaux, bris de glaces.
Guardian Assurance Cy Ltd. (britannique).	M. Restany, 53, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Guardian Eastern Insurance Cy Ltd. (britannique).	M. Mortarotti, 33, rue Goya, Tanger.	Incendie. Maritime-transports.
Hanover Insurance Cy (The) (américaine).	M. de Borodaewsky, 11, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, dégâts causés par l'ouragan, raz de marée, inondation, risques politiques, grèves, émeutes. Acceptations en réassurance.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Hartford Fire Insurance Cy (The) (américaine).	M. Labonnote, 36, boulevard du 11-Janvier, Casablanca.	Maritime-transports.
Helvetia Incendie (suisse) (L').	M. Bernard, 69, rue Mohamed-Smiha, Casablanca.	Incendie.
Helvetia (Transports) (Compagnie d'assurances générales) (suisse).	M. Jonca, 14, rue Mostafa-Lemaani, Casablanca.	Maritime-transports.
Indemnity Marine Assurance Cy Ltd. (britannique).	M. Labonnote, 36, boulevard du 11-Janvier, Casablanca.	Maritime-transports.
Insurance Company of North America (américaine).	L. Barber (Assurance) Ltd., 30, rue Ibn-Batouta, Casablanca.	Tous véhicules. Incendie. Maritime-transports.
Insurance Corporation of Ireland Ltd. (irlandaise).	M. Mortarotti, 33, rue Goya Tanger.	Incendie.
Law Union and Rock Insurance Cy Ltd. (The) (britannique).	M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca.	Incendie.
Legal and General Assurance Society Ltd. (britannique).	M. Gambier, 24, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Aviation. Incendie. Maritime-transports. Acceptations en réassurance.
Legal Insurance Cy Ltd. (The) (britannique).	Cabinet d'assurances Lambert, 29, rue Ibn-Batouta, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Liverpool and London and Globe Insurance Cy Ltd. (The) (britannique).	M. Mortarotti, 33, rue Goya, Tanger.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de glaces.
Liverpool and London and Globe Insurance Cy Ltd. (The) (britannique).	M. Larédo, 12, rue La Fayette, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Lloyd tunisien (tunisienne).	M. Bernard, 69, rue Mohamed-Smiha, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Incendie. Maritime-transports.
London Assurance (Incendie) (The) (britannique).	M. Barthélémy, 106, rue Abderrahman-Sehraoui, Casablanca.	Incendie. Acceptations en réassurance.
London Assurance (Transports) (The) (britannique).	M. Fleureau, 24, boulevard Rachidi, Casablanca.	Maritime-transports.
London Guarantee and Accident Cy Ltd. (britannique).	Cabinet d'assurances Lambert, 29, rue Ibn-Batouta, Casablanca.	Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de glaces.
London and Lancashire Insurance Cy Ltd. (The) (britannique).	M. Barthélémy, 106, rue Abderrahman-Sehraoui, Casablanca.	Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux.
Maritime Insurance Cy Ltd. (The) (britannique).	M. Falgayrettes, 3, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Maritime-transports.
Motor Union Cy Ltd. (The) (britannique).	M. Larédo, 12, rue La Fayette, Casablanca.	Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Responsabilité civile. Maritime-transports. Risques divers : bagages.
Mutua de Ceuta (espagnole).	M. Amores Contreras, 17, avenue Mohammed-V, Tétouan.	Accidents du travail.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Mutualidad de accidentes de mar y de trabajo.	M. Castella Ciscar, 23, boulevard Hassan-Seghir, Casablanca.	Accidents du travail.
Neuchâteloise (La) (suisse).	M. Barbey, 71, avenue Hassan-II, Casablanca.	Maritime-transports.
New Hampshire Insurance Cy (américaine).	M. de Borodaewsky, 11, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, ouragans, raz de marée, inondations. Acceptations en réassurance.
New India Assurance Cy Ltd. (The) (indienne).	M. Cavalliero, 44, rue Mohamed-Smiha, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports. Vol. Risques divers.
New Zealand Insurance Cy Ltd. (The) (néo-zélandaise).	M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Maritime-transports. Acceptations en réassurance.
Nieuw Rotterdam (hollandaise).	M. Ranque, 53, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Nieuwe Eerste Nederlandsche (De) (hollandaise).	M. Plenet, 132, boulevard du 11-Janvier, Casablanca.	Accidents corporels. Incendie. Maritime-transports.
North British and Mercantile Insurance Cy Ltd. (britannique).	M. Barthélémy, 106, rue Abderrahman-Sehraoui, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Northern Assurance Cy Ltd. (The) (britannique).	L. Barber (Assurance) Ltd., 30, rue Ibn-Batouta, Casablanca.	Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de machines, dégâts des eaux et pertes de liquides, cataclysmes naturels (ouragan, tempête, raz de marée, tremblement de terre). Acceptations en réassurance.
Norwich Union Fire Insurance Society Ltd. (britannique).	Id.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.
Occidente (espagnole).	M. Cruz Gomez, 3, rue Regnault, Tanger.	Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie et explosions. Responsabilité civile. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.
Pearl Assurance Cy Ltd. (britannique).	M. Sabah, 59, rue Idriss-Lahrizi, Casablanca.	Incendie.
Phénix espagnol (Le) (espagnole).	M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Vie.
Phoenix Assurance Cy Ltd. (britannique).	M. Bernard, 14, rue Mostafa-Lemaani, Casablanca.	Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Planet Assurance Cy Ltd. (The) (britannique).	M. Pastor, 111, avenue Houmane-Elfetouaki, Casablanca.	Incendie.
Plus Ultra (espagnole).	M. de Montes Peres, 1, rue Badia-el-Abasi, Tétouan.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie et explosions. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces.
Provincial Insurance Cy Ltd. (britannique).	L. Barber (Assurance) Ltd., 30, rue Ibn-Batouta, Casablanca.	Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de glaces.
Prudential Assurance Cy Ltd. (The) (britannique).	M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca.	Incendie.
Reliance Marine Insurance Cy Ltd. (The) (britannique).	M. Barthélémy, 106, rue Abderrahman-Sehraoui, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Riunione Adriatica di Sicurtà (italienne).	M. Castet, 45, rue du Commandant-Lamy, Casablanca.	Vie. Incendie. Maritime-transports.
Rotterdam (hollandaise).	M. Falgayrettes, 3, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Maritime-transports.
Royal Exchange Assurance (britannique).	M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Incendie.
Royal Insurance Cy Ltd. (britannique).	M. Andrieu, 69, rue Mohamed-Smiha, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports. Acceptations en réassurance.
Royal Scottish Insurance Cy Ltd. (britannique) (The).	M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca.	Incendie.
St. Paul Fire and Marine Insurance Cy (américaine).	M. Bermudez, 7, passage Sumica, Casablanca.	Incendie et explosions.
Scottish Union and National Insurance Cy (britannique).	M. Sabah, 59, rue Idriss-Lahrizi, Casablanca.	Incendie.
Springfield Insurance Cy (américaine).	M. Bermudez, 7, passage Sumica, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports. Acceptations en réassurance.
Standard Marine Insurance Cy Ltd. (britannique).	M. Barthélémy, 106, rue Abderrahman-Sehraoui, Casablanca.	Maritime-transports.
State Assurance Cy Ltd. (The) (britannique).	L. Barber (Assurance) Ltd., 30, rue Ibn-Batouta, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Suisse (La) (suisse).	M. de Sars, avenue Moulay-Youssef, Rabat.	Incendie. Maritime-transports.
Sun Insurance Office Ltd. (britannique).	M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Incendie.
Thames and Mersey Marine Insurance Cy Ltd. (The) (britannique).	M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Maritime-transports.
Union et le Phénix espagnol (La) (espagnole).	id.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports.

SOCIÉTÉS	NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ	CATÉGORIES D'OPÉRATIONS
Utrecht (hollandaise).	M. Gambier, 24, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Vie.
Winterthur (Vie) (suisse).	M. Masson, 44, rue Mohamed-Smiha, Casablanca.	Vie.
Winterthur (Accidents) (suisse).	id.	Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : caution, protection juridique, bris de glaces, dégâts des eaux.
World Marine and General Insurance Cy Ltd. (The) (britannique).	M. Ranque, 53, rue Allal-ben-Abdallah, Casablanca.	Incendie. Maritime-transports.
Zurich (suisse).	M. Deroual, 106, rue Abderrahman-Sehraoui, Casablanca.	Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : caution. Acceptations en réassurance.